



Instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer

Compte-rendu de la 5^{ème} réunion du 20/11/2014 – salle de l'hémicycle du Conseil Général

Ordre du jour :

- présentation du projet modifié par Ailes Marines,
- intervention de RTE sur l'atterrage, complétée par la DREAL et le médecin référent de l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur les risques sanitaires éventuels (Docteur ARANDA GRAU Hector – MISP – ARS Bretagne)

Préambule :

La réunion a duré 2H30, de 10h00 à 12h30.

Nous observons que le compte-rendu officiel présenté sur le site de la préfecture dès le 21 octobre est bien loin de relater l'intégralité des interventions, relatant exclusivement les interventions des porteurs du projet.

Nous pourrions croire que nous n'avons pas participé à la même réunion.

Compte-rendu rendu officiel à l'adresse suivante :

<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Actualites/Instance-de-concertation-de-l-eolien-en-mer>

Un autre compte-rendu sur le blog du collectif de Caroual contre l'atterrage des 2 câbles de 225 000 volts.

<http://eolienneserquy.canalblog.com/archives/2014/11/24/31021126.html>

Les intervenants :

-le nouveau Préfet Pierre LAMBERT a présidé la réunion : autocrate, souvent d'un ton cassant, nous apparaissant partisan dans certaines affirmations, alors que l'enquête publique n'a pas encore eu lieu et contrairement à son devoir de réserve dans l'animation de ce qui devrait être la concertation.

A noter : **il a été chef de cabinet de Ségolène ROYAL au ministère de l'environnement de 1992 à 1993.**

-Claudy Le Breton a prononcé un mot d'accueil dans cet hémicycle du Conseil Général et a réaffirmé l'attachement du Conseil Général à ce projet, en évoquant les **effets bénéfiques sur l'image, le tourisme, l'économie de la mer, les enjeux économique et l'emploi, ainsi que l'engagement du Conseil Général pour les infrastructures portuaires (St Quay Portrieux)**.

-le représentant du Préfet Maritime s'est limité à présenter les excuses pour l'absence du Préfet,

-Ailes Marines, RTE et l'ARS se sont exprimés durant 2H00 environ, à travers diaporamas et exposés, sans nouveautés par rapport aux modifications du projet déjà connues.

-les représentants des associations environnementales se sont exprimés pendant seulement une quinzaine de minutes à l'issue des exposés. Le temps de parole a été géré de manière très directe par le Préfet, des représentants des associations environnementales ont dû insister pour avoir le droit à une deuxième intervention.

-la DREAL est intervenue pour aussitôt passer la parole à l'ARS sur le sujet des risques sanitaires,

-il n'a eu aucune intervention d'élus ou de représentants d'acteurs économiques ou touristiques,

Les interventions des représentants des associations environnementales :

André LENSKI (au nom de Fréhel Environnement) est intervenu sur l'actualité du secteur de l'énergie, les difficultés financières des acteurs, la probable réduction induite des emplois annoncés dans l'Ouest, en Bretagne et dans les Côtes d'Armor en particulier, le coût exorbitant et les conséquences sur le prix de l'électricité :

-il rappelle :

.plus de 2 milliards d'investissement, une facture de 8 à 10 milliards d'euros sur 20 ans ! A titre de comparaison, il expose qu'avec un tel chiffre d'affaires qui serait garanti par l'état à des entreprises locales le nombre d'emplois dépasserait plus que largement les 150 annoncés pour la maintenance à St Quay Portrieux.

.en réalité le projet lui apparaît très peu porteur d'emplois, surtout pour la sous-traitance en Bretagne. De surcroît il n'est techniquement pas au point (les modifications présentées le démontrent, et il reste une inconnue majeure pour la turbine de 8 MW) et il est trop impactant pour la biodiversité de la baie.

-ses questions... qui sont restées sans débat, sans réponse :

.quelle filière internationale ? La plupart des acteurs leaders sont en retrait sur l'éolien offshore : abandon par RWE (électricien allemand) d'un projet de 240 turbines, Siemens provisionne des pertes sur un champ éolien en mer, le Danemark arrête son développement éolien en mer car trop coûteux (et voudrait voir des prix beaucoup plus bas)

.quelle sous-traitance ? Un fabricant de mats d'éoliennes estime à 500 le minimum nécessaire pour lancer une production

.quel chiffre d'affaires représenterait la sous-traitance promise en Côtes d'Armor ?

Jean de la MOTTE (au nom de la SPPEF, Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France) a rappelé que **la SPPEF a demandé au gouvernement un moratoire national sur tous les projets éoliens**, compte-tenu des nombreuses oppositions et contentieux judiciaires apparus sur les projets.

Il a dénoncé le « détricotage » récent des lois protectrices de l'environnement, présent dans la loi sur la transition énergétique et dans les modifications apportées à la loi littorale.

Il s'est étonné de la position unilatérale d'Ailes Marines, confortée par le Préfet de **non mise à disposition du public des données brutes des études d'impacts environnementaux** alors qu'elles sont déjà entre les mains des services de l'Etat. Il a également lu les conclusions d'une étude du CNRS et d'IFREMER concluant aux risques de dommages graves à l'environnement marin :

« L'exploitation des ressources minières marines profondes aura très certainement de lourds impacts environnementaux, alertent le CNRS et l'Ifremer qui viennent de réaliser une étude sur le sujet. Les habitats et la biodiversité sont en première ligne ».

A la suite de l'intervention du médecin référent de l'ARS, il a lu les conclusions du **rapport d'expertise du CRIIREM** (organisme agréé indépendant, rapport réalisé à la demande de Gardez les Caps sur la base du projet RTE). Ce rapport relativise pour le moins la conclusion optimiste de l'ARS vis-à-vis des effets des champs électromagnétiques.

Rémi LOYER (au nom de Gardez les Caps) a posé les 2 questions suivantes, **compte-tenu des modifications très substantielles apportées par Ailes Marines à son projet initial** :

1°) ces modifications ne devraient-elles pas induire un **nouvel appel d'offres**, ne serait-ce que par souci d'équité vis-à-vis des autres concurrents ?

2°) ces modifications ne devraient-elles pas induire un **complément de Débat Public**, sur les nouveaux impacts visuels et environnementaux notamment ?

CANE (Côtes d'Armor Nature Environnement), adhérent de FNE (France Nature Environnement) : favorable aux énergies renouvelables, reste vigilant sur les impacts environnementaux.

GMB (Groupe Mammalogique Breton, association de protection de la nature au service des mammifères sauvages de Bretagne et de leurs habitats) : Thomas DUBOS a regretté la non mise à disposition des données brutes des études d'impacts environnementaux.

Collectif des opposants à l'atterrage à Caroual : Mr Bernard VIDAL a fermement évoqué l'opposition à l'atterrage et annoncé qu'il disposait à ce jour de 6 000 signatures de la pétition contre celui-ci.

Essor d'Erquy : Mr PELAN est intervenu sur le sujet des fondations. Il a demandé des précisions sur le démantèlement et les risques sur la pérennité d'Ailes Marines.

CAPE (Collectif des Associations Environnementale de Penthièvre et d'Emeraude) : Mr Jean-Claude Carbonnier a réitéré des questionnements déjà présentés par d'autres associations et regretté que l'enquête publique ne soit pas programmée pendant la saison touristique, en présence des résidents secondaires nombreux.

Quelques affirmations des porteurs de projets (Préfet, Ailes Marines, RTE) ou l'ARS :

-le projet se déroule selon les procédures légales, les observations ou oppositions pourront s'exercer lors de l'enquête publique prévue au 1^{er} trimestre 2016.

-le report demandé par Ailes Marines a toute chance d'être accepté par le ministère :

-les modifications sont dues à des conditions plus contraignantes que prévues, créant un écart significatif sur l'investissement :

- .sous-sol hétérogène, installation des fondations plus longue
- .conditions météorologiques,

-les demandes d'autorisations pourront avoir lieu à partir du 22 octobre 2015.

-la filiale commune AREVA/GAMESA permet de disposer des garanties de réalisation de l'aérogénérateur de 8MW :

- ce n'est pas une rupture technologique, mais une évolution technologique de la version 5MW,
- ce seront les machines les plus abouties du marché,
- construction d'un prototype à terre fin 2015/début 2016, fabrication en série à partir 2018,
- le patron de la filiale commune était précédemment le patron de l'activité ENR d'AREVA,
- AREVA a remporté 2 autres projets, ce qui renforce son engagement.

-la négociation est en cours sur la poursuite ou non de l'ingénierie du projet par TECHNIP (qui a décidé d'arrêter son activité Eolien Offshore). En tout état de cause le recours existe via les compétences en interne chez IBERDROLA.

-le nouveau projet n'a pas d'incidence au plan industriel :

-fondations partielles à BREST (en complément de St Nazaire),

- St Nazaire : pour les sous-stations électriques et petites jackets, site inadapté pour de grandes « jackets »,
- 2000 emplois directs, principalement grand-ouest,
- AREVA, une chaîne d'approvisionnement à 100% française :
 - .529 entreprises identifiées, 19% en Bretagne,
 - .des engagements industriels ont été pris avec 7 entreprises bretonnes
 - .des projets à l'exportation existent,

-les problématiques environnementales :

- les études d'impacts ne sont pas terminées, ne sont pas publiables,
- elles sont menées par IN VIVO, société bretonne indépendante,
- Ailes Marines « ne souhaite pas » fournir les données brutes des études d'impacts. **le Préfet a surenchéri en indiquant qu'il ne voulait pas de débat d'experts à ce stade**, et a évoqué que 5000 pages de documentation seront mises à disposition de l'enquête publique, après examen par les services de l'Etat.

-démantèlement :

- Ailes Marines a 2 actionnaires solides (IBERDROLA et EOLE RES), gages de pérennité,
- quoiqu'il arrive, y compris sa cession, Ailes Marines a des obligations, notamment un dépôt de garantie de 50K€ par MW installé est prévu en début d'exploitation (soit 50 * 500 : 25 000 K€).

-atterrage :

- le Préfet déclare **qu'il ne veut pas aborder les sujets de l'aire d'implantation ni le fuseau de moindres impacts pour l'atterrage, sujets déjà discutés et déjà tranchés.**
- les câbles seront enfouis sous 2 m minimum sous la plage,
 - NB : la conformité au décret énergie du 1^{er} décembre 2011 a été évoquée
- les champs électromagnétiques sont largement inférieurs au seuil réglementaire de 100 micro teslas : 40 micro teslas au-dessus du câble, 5 micro teslas à 5 m,
- un plan de contrôle et de surveillance (PCS) par un organisme indépendant sera réalisé conformément à la réglementation (accréditation COFRAC ou équivalent),

NB : 2 interventions autocratiques et péremptoires du Préfet :

-sur le sujet des ondes électromagnétiques :

« si des rumeurs concernant des risques sanitaires étaient propagées, telle que la possibilité de provoquer le cancer, je considérerais cela comme de la désinformation »

-à l'égard de Bernard VIDAL qui, dans son ton naturel volontariste, tranché et ferme, annonçait que les câbles ne passeraient jamais sur la plage, que les riverains s'y opposeraient :

« Monsieur Vidal, je vous demande de changer ce ton et d'éviter des menaces, sans quoi je n'hésiterai pas à refuser votre présence à ces réunions de dialogues »

En résumé :

La concertation, le débat n'étaient pas de mise, tout au plus des moments était laissés aux questions, qui ont fait l'objet de réponses sous forme **d'affirmations unilatérales d'Ailes Marines, de RTE ou du Préfet, sans discussion possible**, ou sans réponses.